



Licenciement économique

La définition du licenciement économique est précisée dans la loi et une différenciation selon la taille de l'entreprise est intégrée.

Malgré une première intention de limiter l'aire géographique d'appréciation des difficultés au plan national, la loi promulguée maintient le périmètre international.

Pour autant, l'UNSA regrette l'adoption de cette partie de la loi qui retire aux tribunaux la faculté d'appréciation selon chaque contexte d'entreprise.